M. Dominique BALLEY Président du Conseil de Quartier 1 CHEMIN DU GOUTTET 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

> MAIRIE PLACE PERAGUT 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

A l'attention de : Monsieur Jean Claude DESSEIGNE

Tassin, le 13/07/07

Monsieur le Maire,

Suite à la dernière présentation de l'avant projet de l'aménagement de la place de Tassin, et dans la démarche de concertation que vous avez initiée, je vous adresse ces deux documents de synthèse :

- les propositions du groupe de travail
- la position du conseil de quartier relative à cet avant projet

Afin que vous puissiez exploiter ces documents de façon efficace, je vous envoie début de semaine prochaine ces courriers, par courriel.

Nous avons bien noté la date du vendredi 14 septembre, pour la prochaine réunion de concertation.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Dominique BALLEY

PRE-PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE TASSIN (JUIN 2007)

POSITION DU CONSEIL DE QUARTIER DU BOURG BARAILLON 13 JUILLET 2007

Pour le conseil de quartier, l'aménagement de la place de Tassin correspond à la réhabilitation d'un lieu public, afin de le rendre plus convivial et sécurisé, en lui conservant son aspect de village. Ce projet n'a pas pour but de modifier de façon importante le flux de circulation dans le bourg, celui-ci ayant été approuvé par la municipalité, suite à une étude du bureau Transitec de Juillet 2003.

L'AXE STRUCTURANT:

La possibilité de mettre en sens unique Sud-Nord le chemin du Gouttet présente des avantages et inconvénients débattus au sein du conseil

AVANTAGES:

- possibilité de créer un vrai trottoir, entre le chemin de la passerelle et la place de Tassin
- dégagement plus rapide des véhicules de la place
- limitation de la circulation chemin du Gouttet et dans le bourg

INCONVENIENTS:

- circulation plus rapide des véhicules chemin du Gouttet, avec risques accrus pour les piétons
- augmentation très importante du trafic boulevard du 11 Novembre et avenue Esplette, avec engorgement à ce carrefour
- gêne pour les riverains du chemin du Gouttet, qui devront faire un grand détour pour rejoindre Alaï ou Craponne
- risque de perte de clientèle pour les commercants du bourg

Ainsi, pour quelques minutes par jour d'une petite amélioration de la circulation dans le bourg, d'autres problèmes apparaîtront dans le quartier.

A cette proposition de sens unique, le conseil de quartier propose une solution alternative, de restriction de la circulation sur cette voie, avec une amélioration de la sécurité des piétons :

- élargir la portion de trottoir entre le chemin de la passerelle et la place de Tassin, dans la partie où le bâtiment nord est en retrait
- rajouter des limitateurs de vitesse en amont et en aval du pont de chemins de fer
- installer des balises de sens de priorité de part et d'autre de ce pont
- améliorer et renforcer la signalétique « zone 30 », qui est très peu visble actuellement, avec une limitation de vitesse très peu respectée

- marquer le milieu de la voirie par des points blancs, et notamment côté du 11 novembre
- déplacer le poteau EDF placé vers le début de l'impasse du Gouttet, ainsi que les poteaux « interdictions de stationner > 3,5 T », afin que les piétons et les poussettes ne soient plus obligés de descendre du trottoir
- élargir le trottoir côté nord, dans la montée vers la place, en élargissant celui côté Sud
- prévoir une zone de dépose minutes rue Paul Doumer, à proximité de la passerelle piétons, pour les scolaires de l'institution St Joseph

PLACE DE L'EGLISE:

- interdiction de stationner : accord
- impasse sud : maintien du droit de passage pour les riverains
- véhicules de cérémonie : aux 2 propositions du Grand Lyon, le conseil suggère une alternative. Cheminement par l'impasse sud, et sortie par l'avenue du 8 mai, en passant devant l'église. Ce passage serait interdit de façon habituelle par un système de poteau et de chaîne, géré par la paroisse lors des célébrations nécessitant le passage de ces véhicules de cérémonie

IMPASSE DE LA TOUR:

Si cette partie de voirie est un espace public, elle présente un espace utilisé principalement par les riverains, dans la mesure où c'est une voie sans issue.

Deux demandes:

- priorité au maintien du maximum de places de stationnement
- les escaliers pourront être mis en valeur, par une végétation adaptée

PLACE DU MARCHE:

Compte tenu des problèmes de stationnement, le conseil de quartier demande le maintien maximum du nombre de places pour les voitures, tout en gardant un caractère de place / parking (avec un revêtement de sol autre que le bitume) :

- stationnement en talon côté rue, et stationnement en long côté propriété Mantelier, avec mur de verdure
- établir une zone de manoeuvre ou demi tour à l'extrémité de la place, avant l'impasse de la tour
- les piétons, et notamment les scolaires, ne cheminent pas sur cette place, préférant circuler devant les commerces. L'aménagement d'un espace piétonnier spécifique ne semble pas nécessaire
- toujours dans l'esprit de minimiser le nombre de suppression de places de parking, le rajout d'un seul arbre, à l'entrée de la place, pour empêcher également le stationnement sauvage, pourrait être envisagé
- le maintien des 2 platanes, en bonne santé, devrait être conservé
- l'implantation du marché devra être étudié, pour permettre une activité sécurisé et une circulation fluide des véhicules de l'impasse

STATIONNEMENT:

- stationnement en épi avenue du 8 mai, avec place réservée handicapés :
- stationnement payant, avec tarification spéciale « résidents » : une étude et une concertation plus approfondies seront nécessaire, pour valider la pertinence de ce système
- l'aménagement d'un parking sur le terrain de l'institut St Joseph, réservé à son personnel, paraît un projet nécessaire

DIVERS:

- les services techniques du Grand Lyon présentent comme difficilement réalisables, l'installation de toilettes sur la place, pourtant nécessaires sur ce lieu de nombreux rassemblements
- dans le cas d'impossibilité, étudier l'agrandissement des WC du parc des ombrages, avec mise en place d'une signalétique au niveau de la place de Tassin